SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'Hôtel-de-Ville, **le lundi 18 décembre 2023** de **19 h 30** à **19h38**, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur **Gino Cyr.** L'avis de convocation a été envoyée par courriel le 17e jour de décembre 2023.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Gaston Leblanc, Leopold Briand, Carol Moreau et Denis Beaudin.

---Le conseiller Denis Anderson est absent---

Éégalement à la séance : Madame Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière et Monsieur Kent Moreau, Directeur général.

++

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. ADOPTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2022-2026
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. LEVÉE DE LA SÉANCE

++

323.12-23 ADOPTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2022-2026

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Suite aux négociations intervenues entre les représentants du Syndicat des employés municipaux et de la Ville relativement à la convention collective des employés municipaux, le conseil municipal accepte l'entente de principe intervenue le 18 décembre 2023.

QUE : Le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents relatifs à ce renouvellement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

324.12-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Gaston Nicolas

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 19h38.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

_____ _____

Gino Cyr, Maire Sandrine B-Hautcoeur, Greffière